

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
04/2/4
DOSSIER N°7451**

**ADRT - CREUSE TOURISME CONVENTION FINANCIÈRE
D'APPLICATION ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : ADRT - CREUSE TOURISME CONVENTION FINANCIÈRE
D'APPLICATION ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD-2022-09/2/8 du Conseil départemental du 30 septembre 2022 contractualisant avec l'ADRT pour la période 2022-2028 ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/2/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention d'application pour l'année 2026 entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Tourisme Creuse, jointe en annexe à la présente délibération ;

- d'attribuer à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Creuse Tourisme une subvention de **700 000 €** pour l'année 2026 ;

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'aboutissement de ce dossier.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget principal au Chapitre 65 Article 65748 Fonction 633.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN, M. Nicolas SIMONNET, Mme Marinette JOUANNETAUD (ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques LOZACH), Mme Renée NICOUX, Elus Membres ADRT - Creuse Tourisme

Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET